

CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR (78) Réhabilitation du bâtiment USN 3



CCTP Lot 01 – Maçonnerie / Plâtrerie / Faux-plafonds / Menuiseries intérieures

PHASE : DCE	Date : Février 2026	N°d'affaire : 2202-04	Rédigé par : EE Relu par : FLe Diffusion : KL	Indice			
				A	B	C	D
				E	F	G	H

Date	Indice	Modifications
04/2026	A	Suite remarques du MOA et du Bureau de contrôle
05/2026	B	Suite remarques du MOA et du Bureau de contrôle sur notice sécurité

SOMMAIRE

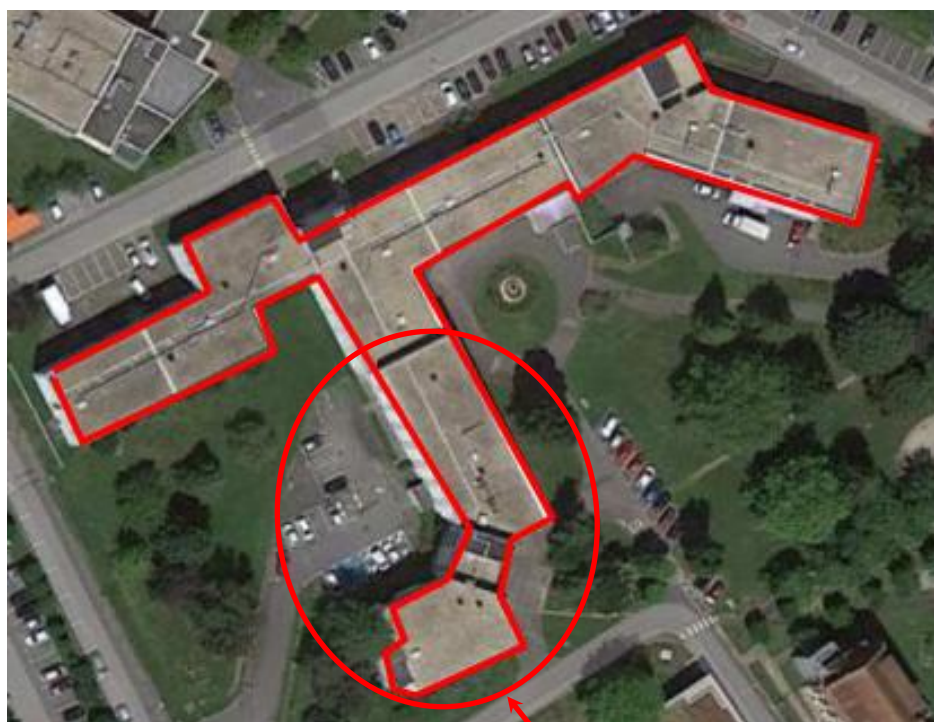
1 - PRESCRIPTIONS GENERALES	4
1.1 - GENERALITES	4
1.2 - LIMITES DE PRESTATIONS	5
1.3 - PRESTATIONS GENERALES.....	6
2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	7
2.1 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES – PLÂTRERIE – FAUX PLAFONDS.....	7
2.1.1 - Documents techniques de reference.....	7
2.1.2 - Les documents techniques unifiés (dtu).....	7
2.1.3 - Règlements ou règles administratives.....	7
2.1.4 - Normes et règles diverses	7
2.1.5 - Vérifications, traçage.....	8
2.1.6 - Spécificités plâtrerie	8
2.1.7 - Spécificités faux plafond	10
2.2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES – MENUISERIES INTERIEURES	12
2.2.1 - Documents techniques de reference.....	12
2.2.2 - Les documents techniques unifiés (dtu).....	12
2.2.3 - Règlements ou règles administratives.....	12
2.2.4 - Normes et règles diverses	12
2.2.5 - Choix des matériaux, exigences de fonctionnement.....	13
2.2.6 - Contraintes de fabrication	14
2.2.7 - échantillonnage.....	14
2.2.8 - Vérifications, traçage.....	15
2.2.9 - Jeux des éléments mobiles	15
2.2.10 - Mise au point des détails.....	15
2.2.11 - Pose et ajustage des ouvrages, raidisseurs, habillages	15
2.2.12 - Fixation des ouvrages	15
2.2.13 - Protection des bois.....	15
2.2.14 - Impression de la menuiserie bois.....	15
2.2.15 - Réservations dans ouvrages neufs	16
2.3 - ETUDE D'EXECUTION ET DOE	16
2.3.1 - Etude d'exécution et frais divers.....	16
2.3.2 - Documents remis après l'exécution	16
3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX - INSTALLATION DE CHANTIER – MACONNERIE	17
3.1 - INSTALLATIONS DE CHANTIER.....	17
3.1.1 - Clôtures de chantier.....	17
3.1.2 - Base vie et cantonnement.....	18
3.1.3 - Entretien base vie.....	18
3.1.4 - Aire de stockage matériaux et bennes.....	18
3.1.5 - Rotation des bennes	19
3.2 - TRAVAUX DE MAÇONNERIE	19
3.2.1 - Démolition et dépose.....	19
3.2.2 - Ouverture en maçonnerie	19
3.2.3 - Passage des gaines en trémis.....	20
3.2.4 - Ouvrage maçonné en toiture.....	20
3.2.5 - Reprise trappe accès vide sanitaire au RDC	22
3.2.6 - Fermeture maçonnerie en façade	22
3.2.7 - Fermeture du sous-sol.....	22

3.2.8 - Reprise en maçonnerie.....	22
3.2.9 - Décaissés de dalle.....	23
3.2.10 - Dalle béton pour groupe extérieur.....	24
4 - DESCRIPTION DES TRAVAUX – PLÂTRERIE – DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS.....	25
4.1 - CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	25
4.1.1 - Cloisons 98/48	25
4.2 - DOUBLAGE	26
4.2.1 - Doublage – ITI.....	26
4.2.2 - Doublage – murs intérieur.....	26
4.3 - FAUX PLAFONDS	27
4.3.1 - Faux plafond dalle acoustique 60x60 mm	27
4.3.2 - Faux plafond hygiène.....	27
4.3.3 - Faux plafond plâtre	28
4.4 - ENCOFFREMENTS ET SOFFITES.....	28
4.4.1 - Encoffrement de gaines et canalisations ou soffites	28
4.4.2 - Gaine desenfumage – PROMAT	28
4.4.3 - Encoffrement câble d'alimentation EII20 – PROMAT.....	30
4.5 - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AUX CLOISONS ET AUX GAINES	31
4.5.1 - Passage des gaines en cloison	31
4.5.2 - Renforts divers	31
4.5.3 - Pose des huisseries	31
4.5.4 - Joints acrylique.....	31
4.5.5 - Isolation encoffrements volets.....	31
4.5.6 - Joint de dilatation	32
5 - DESCRIPTION DES TRAVAUX – MENUISERIES INTERIEURES.....	33
5.1 - PORTES DE DISTRIBUTION	33
5.1.1 - Porte simple 60 – CF1/2h.....	33
5.1.2 - Porte simple 70.....	33
5.1.3 - Porte simple 90 – CF1/2H.....	34
5.1.4 - Porte double vantaux – PP90 + 53.....	34
5.1.5 - Porte double vantaux – PVV160 – CF1/2H.....	35
5.2 - CHASSIS FIXE VITRE SUR CIRCULATION – CF1/2H.....	36
5.3 - MOBILIER	37
5.3.1 - Meuble sous vasque	37
5.3.2 - Plan de travail	37
5.4 - DIVERS	37
5.4.1 - Plinthes bois.....	37
5.4.2 - Tablette bois.....	37
5.4.3 - Signalétique	38
5.4.4 - Organigramme.....	38
5.4.5 - Patère des sanitaires.....	38
5.4.6 - Miroirs des Sanitaires.....	38
5.4.7 - Trappes accès 40*40.....	39

1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 - GÉNÉRALITÉS

Les travaux faisant l'objet du présent lot concernent la réalisation des ouvrages de Plâtrerie, Faux-plafond et Menuiseries Intérieures nécessaires à la Réhabilitation du Bâtiment USN3 du Centre Hospitalier de Plaisir (78). Les travaux comporteront l'ensemble des finitions et accessoires pour aboutir à la parfaite finition des ouvrages.



Périmètre des travaux :
Plâtrerie – Faux plafonds –
Menuiseries Intérieures

1.2 - LIMITES DE PRESTATIONS

Les travaux annexes au lot Plâtrerie / Faux-plafonds / Menuiseries Intérieures, qui n'incombent pas à l'entreprise titulaire du présent lot mais qui la concernent, seront étudiés et exécutés sous sa surveillance et sa responsabilité.

L'entreprise fournira en temps utile aux lots intéressés toutes indications, schémas et plans nécessaires. Elle confirme et précise ou modifie, après accord du Maître d'Œuvre, sans pour autant qu'il y ait de conséquences financières sur un quelconque lot, les dispositions réservées dans le projet d'appel d'offres.

Sont inclus dans le présent lot, la fourniture et la pose :

- Travaux de maçonnerie (reprise, fermeture, réservation...)
- Cloisons de doublages et distribution avec renforts pour radiateur ; pour barre de maintien, pour équipements sanitaires ;
- Soffites en plâtre ;
- Encoffrement de gaines en plâtres ;
- Gainés désenfumage ;
- Faux-plafonds ;
- Menuiseries intérieures ;
- Trappes de visites ;
- Des éléments divers...etc.

Au titre de ses prestations, l'entrepreneur devra assurer la réalisation des travaux suivants :

- L'implantation de ses cloisons et menuiseries intérieures.
- La pose des huisseries des portes, trappes et poteaux d'about de cloison et baie libre.
- Les fermetures de plénum jusqu'à la structure.
- Les réservations et découpes pour les fourreaux électriques, prises, interrupteurs.
- Les réservations pour grilles de ventilation, passages des gaines ou réseaux.
- Les calfeutrements au plâtre.
- Les renforts d'angles saillants.
- Le ponçage des balèbres, joints...
- Les saignées pour câbles électriques dans la mesure où l'électricien les a précisées lors du montage de la cloison.
- Les calfeutrements autour des réseaux lors du montage des cloisons.

L'entreprise devra prendre connaissance des limites de prestations concernant des autres lots afin de prendre en compte dans son offre les travaux à sa charge.

Il est rappelé que l'entreprise du présent corps d'état devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble des ouvrages concernant ses prestations.

Ces travaux comprendront l'intégralité des ouvrages et devront assurer le complet et parfait achèvement conformément aux règles de l'art. Le présent corps d'état fera son affaire des incidences que d'éventuelles adaptations techniques auraient sur l'une ou l'autre de ses prestations.

Sont à la charge de l'Entreprise du présent lot :

La fourniture et la mise en place de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation complète de tous les ouvrages, tels qu'ils sont définis par le dossier qui lui a été remis. Le respect de toutes les règles et normes, telles qu'elles sont définies au présent CCTP.

Le respect des directives et pièces administratives et techniques (Contrat de travaux, CCTP, etc.) constituant le présent dossier.

Les études, dessins d'exécution et de détail conformes à ses propres méthodes d'exécution et qui n'incombent pas aux concepteurs, dans le cadre de leur mission. Les études, dessins d'exécution et de détails de tous les ouvrages relevant d'une variante acceptée par la maîtrise d'œuvre. Les plans de réservations.

La fourniture de tous les échantillons, avis techniques, fiches de mise en œuvre des matériaux, à la demande de la maîtrise d'œuvre. D'une manière générale, tous les travaux nécessaires au complet achèvement des ouvrages de sa profession dans le respect des normes techniques et des règlements d'hygiène et de sécurité.

La fourniture et la mise en œuvre des dispositifs de rattrapage des jeux, déformations, et tolérances d'exécution des supports. L'exécution et la reprise si nécessaire après la pose des protections prévues pour les ouvrages (protection contre la corrosion notamment). Les essais physiques, mécaniques, acoustiques prévues au présent lot. Bien préciser que le mode d'exécution de l'entreprise doit correspondre aux impératifs du présent dossier.

1.3 - PRESTATIONS GENERALES

L'entrepreneur devra inclure dans son corps d'état les prestations suivantes :

- Réception des supports sur lesquels il intervient.
- Implantation des ouvrages et travaux préparatoires.
- Moyens de levage et de manutention propres à ses travaux, plateformes de travail et échafaudages / nacelle.
- Moyens de sécurité et de protection de son personnel de chantier.
- Scellements et calfeutrements sur les ouvrages voisins pour un parfait achèvement des travaux.
- Interface avec le lot Electricité pour l'encastrement des équipements.
- Mise à disposition au lot Electricité de plaque de faux-plafond.

L'entrepreneur devra prévoir, en outre, les protections, nettoyages et réfections de ses propres ouvrages. Ensemble des prestations de réalisation des ouvrages concernant notamment échafaudages et sécurité collective.

Il devra intégrer à son offre toutes sujétions pour un parfait achèvement des ouvrages. Compris fourniture des éléments de fixations pour les ossatures complémentaires.

L'entrepreneur aura à sa charge la montée aux différents niveaux des matériaux, machines, outillages... nécessaires à la réalisation de leurs travaux.

L'ascenseur sera hors service durant toute la durée des travaux.

L'entrepreneur prévoira donc les moyens nécessaires : monte-charge, nacelle...

2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES – PLÂTRERIE – FAUX PLAFONDS

2.1.1 - DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE

Tous les travaux de ce lot seront soumis aux normes et règlements actuellement en vigueur, (dernière édition parue), notamment les avis techniques des produits et colles actuellement en vigueur. La liste donnée ci-après n'est pas exhaustive, mais elle comprend les principaux textes se rapportant à la présente opération.

2.1.2 - LES DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (DTU)

Tous les DTU et en particulier :

- N°20.11 Parois et murs de façade en maçonnerie.
- N°25.1 Enduits intérieurs en plâtre.
- N°25.221 Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre.
- N°25.222 Plafonds fixés : plaques de plâtre à enduire - Plaques de plâtre à parement lisse.
- N°25.232 Plafonds suspendus : plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse directement suspendues.
- N°25.31 Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre.
- N°25.41 Ouvrages en plaques de plâtre cartonnées.
- N°25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches, plaques de parement plâtre-isolant.
- N°25.51 Plafonds en staff.
- N°36.1 Travaux de menuiseries bois.
- N°58.1 Plafonds suspendus.
- N°59.1 Travaux de peinture.
- N°60.1 Plomberie.
- N°70.1/2 Installations électriques.

2.1.3 - REGLEMENTS OU REGLES ADMINISTRATIVES

Tous les règlements ou règles administratives et en particulier :

- Code du Travail.
- Règlement de Sécurité Incendie (dernière édition parue).

2.1.4 - NORMES ET REGLES DIVERSES

Toutes les normes et règles diverses et en particulier :

- Règles Th K 77, Th B 82 , ThB 85 , ThG 77,
- Règles RT 2000, Th Bât, Th-C, Th-E, Th-U,
- Règles de calcul thermiques et acoustiques.
- Avis techniques de tous les produits employés.
- Norme NF P 72.301 à 72.303.
- Les arrêtés et décrets en vigueur.

2.1.5 - VERIFICATIONS, TRAÇAGE

L'Entrepreneur devra, par étude personnelle, vérifier les côtes portées sur les plans s'assurer des possibilités de mise en œuvre.

Avant tout début d'exécution, l'Entrepreneur devra vérifier les dimensions du gros-œuvre, implantation des ouvertures, des huisseries, etc, ... et informer l'Architecte en cas d'erreurs relevées.

Aucune côte ne sera relevée à l'échelle sur les plans.

2.1.6 - SPÉCIFICITÉS PLÂTRERIE

2.1.6.1 - PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX

Tous les matériaux nécessaires à la réalisation des cloisons et habillages en plaques de parement en plâtre, à savoir :

- Plaques standard, haute dureté et/ou spécial feu, revêtues ou non d'un pare-vapeur suivant spécifications ci-après.
- Matériaux de traitement des joints et raccords.
- Ossature bois et/ou métalliques suivant spécifications ci-après.
- Moyen de fixation par pointes ou par vis.
- Adhésif de collage des plaques, colle contact, couvre-joint, feuille ou profil plastique, etc...
- Devront répondre aux prescriptions du DTU 25.41.

2.1.6.2 - PLANITUDE DES SURFACES PLÂTRÉES

La planitude locale sera telle qu'une règle de 0,20 m promenée en tous sens, ne puisse faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 1 mm

La planitude générale sera telle qu'une règle de 2 m, promenée en tous sens, ne puisse faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 6 mm

Une tolérance de verticalité de 5 mm est admise sur la hauteur sous plafond des parois verticales.

2.1.6.3 - ASPECT DE SURFACE

Les surfaces plâtrées, après égrenage et dépoussiérage, ne présenteront aucune pulvérulence superficielle : gerçure, craquelure, soufflure, fissure etc, ... leurs surfaces seront régulières, planes, sans trace de reprise.

2.1.6.4 - CALFEUTREMENTS, SCELLEMENTS, RACCORDS

Les scellements et rebouchages seront exécutés par chaque corps d'état pour les travaux les concernant, néanmoins, le plâtrier devra les lissages de finition de tous les raccords avant l'intervention du lot peinture.

Le calfeutrement sur menuiseries, plinthes, etc, ... et les raccords en finition sur les trous et percements divers seront exécutés par le présent lot avec un soin particulier afin de limiter les ponts thermiques et phoniques.

Tous les raccords de plâtre nécessaires avant la mise en peinture et occasionnés par les différents corps d'état : scellements, percements après enduits, dégradations diverses seront repris par le plâtrier, mais à la charge des entreprises responsables.

Sur les surfaces en plâtre, l'entrepreneur du présent lot devra implicitement :

- L'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc., afférents aux ouvrages des autres corps d'état.
- Tous les calfeutrements, garnissages, solins, etc., nécessaires au droit des menuiseries, huisseries, canalisations ou autres.
- Tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux scellés, le cas échéant.

Ces raccords, calfeutrements, etc., font implicitement partie des prestations du marché du présent lot, ceci par dérogation aux clauses de l'article 2.3 du CCS 25.1, dernier alinéa.

Sur les cloisons et plafonds, le présent lot aura également à sa charge l'exécution des raccords des percements, scellements, rebouchages, etc., exécutés par les autres corps d'état.

Dans le cas toutefois où ces travaux sont consécutifs à des erreurs d'exécution, à des malfaçons ou à des retards d'exécution d'autres corps d'état, le présent lot ne pourra se refuser à les exécuter, mais les frais en seront supportés par le ou les corps d'état responsables.

2.1.6.5 - PROTECTIONS ET NETTOYAGES

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou la colle.

Après finition des plâtres et après exécution des raccords, tous les ouvrages qui n'auraient pas ou imparfaitement été protégés seront parfaitement nettoyés. Dans le cas d'ouvrages en bois apparent, les protections devront être absolument efficaces, aucune projection ni souillure n'étant tolérée.

Dès finition des travaux, les locaux dans lesquels le présent lot aura exécuté des travaux ainsi que ceux salis durant leur traversée seront immédiatement nettoyés, les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets de plâtre pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus.

Tous les déchets de plâtre et autres décombres en provenance des travaux seront sortis du bâtiment.

2.1.6.6 - COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

Une parfaite coordination est à prévoir par le présent lot avec les lots suivants :

- Lot 04 – CVPS Désenfumage :
 - Pour le passage des canalisations et leur calfeutrement, gaines...
 - Pour la mise en place, découpe des bouches d'aspiration de la ventilation mécanique.
 - Pour la mise en place des gaines de désenfumage.
- Lot 05 – Electricité CFO Cfa :
 - Pour le passage des fourreaux d'électricité avant le montage des cloisons.

2.1.7 - SPECIFICITES FAUX PLAFOND

2.1.7.1 - MATERIAUX ET FOURNITURES

Les matériaux et fournitures entrant dans les ouvrages du présent lot, devront répondre aux prescriptions des DTU et notamment celles du DTU 58.1 :

- Matériaux de faux-plafond fibreux : art. 2.11.
- Dimensions nominales - tolérances : art. 2.2 et 2.3.
- Traitement des matériaux métalliques : art. 2.31, 2.32 et 2.33.
- Suspentes : art. 2.41.
- Ossatures : art. 2.42.
- Protection des suspentes et ossatures : art. 2.43.

Les ossatures en bois devront avoir été traitées insecticides et fongicides.

Toutes les pièces accessoires, visseries, etc., devront avoir été traitées contre l'oxydation par galvanisation, électro-zingage, anodisation ou autre, selon le cas.

Tous les matériaux d'isolation devront bénéficier d'un avis technique et certification ACERMI spécifiant qu'ils sont admis pour l'usage auquel ils sont prévus.

Les isolants thermiques font d'autre part l'objet des normes suivantes : NF B 20-001 et 109 ainsi que P 75-101 et 102.

2.1.7.2 - SUPPORTS DES PLAFONDS

Il appartiendra à l'entrepreneur du présent corps d'état de se mettre en rapport en temps voulu avec le ou les entrepreneurs chargés de l'exécution des ouvrages constituant les supports des plafonds, afin de leur donner toutes indications utiles avec tous dessins cotés à l'appui, pour ce qui est des percements, douilles, fers ou crochets en attente, rails de fixation, etc., à prévoir dans ces supports.

Dans les cas de douilles, rails, fers ou crochets en attente à incorporer au coulage des ouvrages, l'entrepreneur du présent corps d'état fournira ces accessoires au maçon, et il en contrôlera la mise en œuvre.

L'ensemble des travaux devra d'autre part être réalisé d'une façon absolument conforme aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant du type de plafond considéré.

2.1.7.3 - OSSATURES - SUSPENTES - FIXATION

Pour tous les plafonds de tous types, l'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de tous ouvrages nécessaires à la réalisation des ossatures de fixation et de pose.

Ces ossatures comprendront tous les éléments utiles en fonction du type de plafond et de la nature du support.

L'entrepreneur déterminera la disposition et les sections des différents éléments de l'ossature en fonction des portées, du type de plafond, de la nature du revêtement, des surcharges dues à l'appareillage électrique ou autres, etc., de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes garanties de sécurité.

Toutes les fixations des éléments de l'ossature sur le support seront à la charge du présent corps d'état.

Sur des supports en béton, ces fixations se feront soit par pistoscellement, soit sur douilles ou rails incorporés au coulage, soit sur des crochets laissés en attente au coulage, soit par tout autre moyen efficace à faire agréer par le maître d'œuvre, à l'exclusion des scellements en sous-face de plancher.

Sur des supports métalliques, ces fixations se feront soit par boulonnage sur percements prévus en attente, soit à l'aide de colliers, étriers ou crochets spéciaux.

Sur des supports en bois, ces fixations se feront par tire-fond ou vis à bois de dimensions adéquates.

Tous les éléments de l'ossature et ceux des suspentes et des fixations en métal ferreux devront avoir été traités contre la corrosion, soit par galvanisation à chaud, soit par métallisation au zinc, ou être en métal inoxydable. Exceptionnellement, et après accord du maître d'œuvre, ils pourront être protégés par 2 couches de peinture spéciale anticorrosion.

2.1.7.4 - REVETEMENT DE PLAFOND

Les éléments du revêtement de plafond seront fixés sur l'ossature suivant le système prévu par le fabricant.

Cette fixation devra être telle qu'il ne puisse se produire aucune déformation du revêtement par suite de dilatations ou autres causes.

La finition du plafond devra être très soigneusement réalisée notamment en ce qui concerne les ajustages en rives et au droit des pénétrations et en aucun cas par un couvre-joint rapporté sous le plafond, sauf après accord écrit du Maître d'Ouvrage / Maître d'œuvre.

2.1.7.5 - ÉTAT DE LIVRAISON DES FAUX-PLAFONDS

Dans aucun cas, la fixation, quelle qu'elle soit, ne devra être visible sur le faux-plafond fini.

Dans le cas où le projet comporte des joints de dilatation, ceux-ci devront impérativement être respectés et le passage de ces joints devra être conforme aux prescriptions du cahier des charges du DTU 58.1 art. 3.5 suivant le ou les types d'ossatures prévus.

Les faux-plafonds devront être livrés pour la réception, dans un état absolument irréprochable et il ne sera toléré aucune tache, souillure, épaufrure de rive, empreinte ou autres défauts susceptibles de nuire à l'aspect final.

Tout élément présentant l'un de ces défauts sera immédiatement à remplacer aux frais de l'entrepreneur du présent lot.

2.1.7.6 - SUJETIONS IMPOSEES PAR LES IMPERATIFS DES AUTRES CORPS D'ÉTAT

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge, sans supplément de prix, toutes les sujétions d'exécution imposées par les impératifs des autres corps d'état, notamment :

- Toutes façons de trappes ou volets amovibles ou autres parties de revêtement démontable, pour permettre l'accès aux robinets, tuyauteries, boîtes de dérivations, etc...
- Tous percements et découpages pour passage de tuyauteries, gaines, bouches de ventilation contrôlée ou de soufflage, etc...
- Tous découpages pour mise en place d'appareils d'éclairage ou autres encastrés dans les faux-plafonds.

2.1.7.7 - OSSATURES POUR EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Sauf spécifications contraires explicites ci-après, les équipements techniques tels que : appareils de conditionnement d'air, installations de canalisations fluides, appareils d'éclairage, etc., ne seront pas solidarisés avec les faux-plafonds.

2.1.7.8 - SECURITE CONTRE L'INCENDIE

Les éléments constitutifs des faux-plafonds suspendus et les matériaux de revêtement en plafond doivent être classés M1 ou M0.

Aucune matière moyennement ou facilement inflammable ne doit se trouver dans l'intervalle existante entre le faux-plafond et le plancher haut support

2.2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES – MENUISERIES INTERIEURES

2.2.1 - DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE

Tous les travaux de ce lot seront soumis aux normes et règlements actuellement en vigueur, (dernière édition parue). La liste donnée ci-après n'est pas exhaustive, mais elle comprend les principaux textes se rapportant à la présente opération.

2.2.2 - LES DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIES (DTU)

Tous les DTU et en particulier :

- DTU N°31.1 Charpente et escalier bois.
- DTU N°36.1 Menuiserie bois.
- DTU N°39 Miroiterie et vitrerie.
- DTU N°59.1 Travaux de peinture.

2.2.3 - REGLEMENTS OU REGLES ADMINISTRATIVES

Tous les règlements ou règles administratives et en particulier :

- Code du Travail.
- Règlement de Sécurité Incendie (dernière édition parue).

2.2.4 - NORMES ET RÉGLES DIVERSES

Toutes les normes et règles diverses et en particulier :

- Toutes les normes N.F. relatives aux travaux de menuiserie, notamment NF D 27 402 à NF D 27 405. Textes techniques de l'U.E.A.T.C.

2.2.5 - CHOIX DES MATÉRIAUX, EXIGENCES DE FONCTIONNEMENT

2.2.5.1 - BOIS DE MENUISERIE

Les bois employés seront de qualité menuiserie, ils seront sans défauts, nœuds vicieux, gerçures, flaches, roulures ou aubiers.

Les bois mis en œuvre devront avoir atteint leur humidité d'équilibre ; le degré d'humidité sera déterminé dans les conditions des normes en vigueur. Les contreplaqués employés seront obligatoirement estampillés qualité C.T.B.H.

Les bois employés dans les travaux de menuiserie répondront aux caractéristiques suivantes, définies par les normes françaises :

- Bois feuillus durs, (chêne, sipo, ...) :
 - Classement d'aspect : classe "A" ou équivalent de la norme NFB 53.501 pour les ouvrages restant apparents et classe "B" pour les ouvrages peints.
- Sapin ou épicéa :
 - Classement d'aspect : classe "B" ou équivalent de la norme NFB 53.502 pour les ouvrages restants apparents et classe "C" pour les ouvrages peints.
- Résineux d'importation :
 - Classement d'aspect : classe "B" ou équivalent à la norme NFB 53.503 pour les ouvrages restants apparents et classe "C" pour les ouvrages peints.
- Contreplaqués :
 - Les contreplaqués destinés à rester apparents ou à peindre auront une qualité d'aspect répondant au moins à la classe "A" de la norme NFP 53.504 pour les ouvrages restant apparents et classe "B" pour les ouvrages à peindre. Les panneaux ne devront présenter aucun des défauts indiqués dans la norme P. 50.005.
 - Ouvrages à peindre : Deuxième choix, une face sans défaut, une face présentant quelques petits défauts, tels que petits nœuds, gerces fermées, légères décolorations, ...
 - Ouvrages restant apparents : Premier choix, faces sans défauts.

2.2.5.2 - COLLES

Tous les assemblages seront collés avec des colles insensibles à l'humidité et aux agents atmosphériques courants. Elles seront agréées par le C.T.B. pour cet usage.

2.2.5.3 - QUINCAILLERIE

La boulonnerie et la visserie seront conformes aux normes N.F, la quincaillerie sera de première qualité de marque connue et réputée.

Usage de pointes torsadées pour toutes les fixations bois sur bois. Les pointes directement soumises aux intempéries seront en acier cadmié ou bichromaté.

Tous les articles de quincaillerie seront de première qualité ; ils devront être de marque réputée J.P.M, BEZAULT, BRICARD, FICHET, LAPERCHE, FERCO, VACHETTE, ou équivalent et agréée par l'Architecte ; d'une manière générale, il est demandé des modèles simples de présentation mais de fabrication soignée et robuste, agréés au label S.N.F.Q.

Tous les ouvrages métalliques non anodisés recevront une couche de peinture antirouille avant pose. Le nombre, la section et la force des paumelles seront fonction de la dimension et du poids des vantaux, les indications données dans l'énuméré des ouvrages devront être considérées comme des minima.

2.2.5.4 - GARNITURE-BEQUILLAGE

Les poignées et béquilles seront d'un modèle robuste, au choix de l'Architecte et suivant CCTP.

2.2.6 - CONTRAINTES DE FABRICATION

Les sections de bois indiquées correspondent à celles des menuiseries finies après corroyage ; elles sont données comme des minima et il appartiendra à l'entrepreneur de proposer des sections plus importantes s'il les juge insuffisantes pour assurer une bonne tenue des éléments à tous les efforts auxquels ils pourront être soumis.

Il est bien entendu que dans le cas d'augmentation des sections des bois et ce, quelle qu'en soit la raison, il ne sera alloué à l'entrepreneur aucune indemnité à l'augmentation de son prix forfaitaire.

Les dispositions particulières éventuellement adoptées pour les sections et profils ne pourront jamais constituer de dérogations quant aux résultats à obtenir, concernant les assemblages, la rigidité des ouvrants, les tolérances et ajustages, etc...

Les bois seront travaillés avec le plus grand soin ; les profils et les assemblages exécutés en toute perfection ; les parements corroyés parfaitement dressés sans trace de sciage ni flache, les rives droites et non épaulées.

Il ne sera toléré ni menuiseries mastiquées, ni fausses coupes, ni pièces rapportées collées ou non. Les joints collés seront mis en œuvre après dégraissage des surfaces.

2.2.7 - ÉCHANTILLONNAGE

Avant toute commande, un échantillonnage complet et à jour des accessoires de quincaillerie, de stratifiés, entrant dans le cadre des prescriptions ci-après, sera soumis au choix de l'Architecte et du Maître d'Ouvrage.

L'échantillonnage retenu sera gardé en témoin dans le bureau de chantier jusqu'à la livraison des ouvrages.

2.2.8 - VÉRIFICATIONS, TRAÇAGE

L'Entrepreneur devra, par étude personnelle, vérifier les côtes portées sur les plans s'assurer des possibilités de mise en œuvre. Aucune côte ne sera relevée à l'échelle sur les plans.

Avant tout début d'exécution, l'Entrepreneur devra vérifier les dimensions du gros-œuvre, ... et informer l'Architecte en cas d'erreurs relevées. L'Entrepreneur devra l'implantation et le traçage de tous ses ouvrages.

2.2.9 - JEUX DES ÉLÉMENTS MOBILES

Avant la réception, l'entrepreneur devra revérifier entièrement le fonctionnement de toutes les parties mobiles, ainsi que la manœuvre et le fonctionnement de toutes les quincailleries et éléments de ferrage.

2.2.10 - MISE AU POINT DES DÉTAILS

L'Entrepreneur devra, dans le délai fixé par l'Architecte, établir tous les dessins d'atelier des ouvrages de menuiseries jugés utiles par ce dernier.

2.2.11 - POSE ET AJUSTAGE DES OUVRAGES, RAIDISSEURS, HABILLAGES

Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments, seront à prendre par l'Entrepreneur. Les prestations, à la charge du présent lot, comprendront, implicitement, la fourniture et la pose de tous les couvre-joints, habillages, et calfeutrements nécessaires.

2.2.12 - FIXATION DES OUVRAGES

L'entreprise devra prévoir tous les éléments métalliques nécessaires à la parfaite mise en œuvre des ouvrages, équerres, pattes de scellement, et ce, bien que ces éléments ne soient pas toujours précisés au présent devis descriptif. La quincaillerie sera mise en place avec le plus grand soin ; les entailles, parfaitement exécutées, auront exactement les dimensions nécessaires pour recevoir les pièces, sans que la force des bois s'en trouve diminuée et de façon à ce que les parties métalliques affleurent la face des menuiseries.

2.2.13 - PROTECTION DES BOIS

Les bois devront avoir subi un traitement fongicide contre les champignons lignicoles et insecticide xylophages conforme aux normes NFB 50.100 et NFX 40.100, avant toute mise en œuvre.

Dans le cas où des pièces de bois seraient recoupées sur place, les abouts seraient traités par badigeonnage à deux couches au minimum, sur chantier. En fin de travaux, l'entrepreneur devra fournir un certificat de traitement d'une station de traitement agréée, avec garantie décennale.

2.2.14 - IMPRESSION DE LA MENUISERIE BOIS

Toutes les menuiseries du présent lot recevront, à la charge du lot Peinture, une couche d'impression avant pose, et scellement des ouvrages de menuiserie.

2.2.15 - RÉSERVATIONS DANS OUVRAGES NEUFS

Le principe des réservations dans les ouvrages neufs est défini à la note descriptive du lot Gros-œuvre. Il est rappelé que tous les trous et réservations de passages sont dus par l'Entrepreneur du lot Gros-œuvre pour les besoins des autres corps d'état, sans exception ni réserve ; les scellements et raccords étant à la charge du présent lot.

2.3 - ETUDE D'EXÉCUTION ET DOE

2.3.1 - ETUDE D'EXÉCUTION ET FRAIS DIVERS

L'Entreprise du présent lot doit la réalisation des prestations et ouvrages suivants, sans que cette liste soit limitative :

- L'étude détaillée des installations accompagnées de :
 - Plans des installations de chantier, base vie, bennes...
 - Plans d'exécution complets de tous les ouvrages proposés,
 - Synoptiques de tous les ouvrages proposés,
 - Plans d'atelier et de chantier...
- La présentation de la liste des matériels installés avec documents techniques et références constructeur ;
- La fabrication, la fourniture, le transport sur le site, et la pose du matériel, y compris la fourniture d'échantillons ;
- L'amenée, l'établissement et l'enlèvement de tous engins de levage ;
- Les rebouchages aux normes des trous et des percements exécutés de son fait ;
- Le nettoyage courant...

2.3.2 - DOCUMENTS REMIS APRÈS L'EXÉCUTION

L'entreprise devra à la fin de ces travaux réaliser et transmettre en **un exemplaire papier + 1 clef USB** les documents suivants :

- Les pièces écrites seront sur clef USB, compatibles avec les logiciels Word et Excel sous PC.
- Plans et détails d'exécution et de recollement en DWG et sous format PDF
- L'ensemble du dossier technique.
- Un document indiquant les interventions et les moyens d'entretien des produits mis en œuvre,

Avant la réception des travaux, l'entrepreneur doit fournir à la Maîtrise d'Ouvrage l'ensemble des plans réellement exécutés avec la mention DOE.

3 - DESCRIPTION DES TRAVAUX - INSTALLATION DE CHANTIER – MACONNERIE

3.1 - INSTALLATIONS DE CHANTIER

L'entrepreneur du présent lot devra tous les ouvrages provisoires (Base vie, gestions des déchets, coffrages, étaielements, et autres supports) nécessaires à la réalisation des travaux, et ce pour l'ensemble de la durée du chantier.

L'aménagement complet du chantier est compris dans le cadre de son prix global et forfaitaire défini au marché.

L'entreprise devra tenir compte dans son chiffrage des contraintes de prix liées à la réalisation d'ouvrage en site occupé.

Seront prévus au présent lot :

1. La fourniture et pose de clôtures de chantier.
2. L'installation et le repli de la base vie et des cantonnements
3. Les aires de stockage.
4. Le Plan d'installation de chantier.

Sauf indication contraire du PGC, l'Entreprise devra la mise en œuvre d'un branchement provisoire de chantier dimensionné pour les besoins du chantier et l'installation d'armoires et de coffrets prises de courant répondant :

- Au décret du 14 Novembre 1988.
- Aux recommandations de l'OPPBTP.
- Localisation : 1 alimentation pour la base vie et 1 alimentation pour la toiture

Le branchement provisoire de chantier Tri+N+T dimensionné pour les besoins du chantier, l'installation d'armoire et de coffret, les éclairages de chantier, y compris entretien, ainsi que le raccordement de la base vie sera à la charge du lot 05 – ELECTRICITE CFO Cfa.

Les branchements AEP et branchement sur réseau EU seront à la charge du lot 04 – CVPS Désenfumage.

Une vérification initiale des installations électriques de chantier sera effectuée avant le début des travaux par un organisme agréé, cette vérification sera à la charge du présent lot.

3.1.1 - CLÔTURES DE CHANTIER

Le titulaire du présent lot assumera les aménagements et compléments nécessaires pour obtenir un chantier entièrement et constamment clos, ainsi que le maintien en parfait état.

Cette clôture avec portails doit présenter une résistance importante aux risques d'effraction et les caractéristiques nécessaires pour assurer la défense et la sécurité.

- Clôtures périphériques + portail et portillon cadénassables, sera du type barrière HERAS en parfait état : hauteur : 2,00 m minimum. Compris jambes de forces et menottes sur barrières.
- Leur entretien/remplacement tout au long du chantier.
- Leur dépose et repose en cours de chantier pour suivre les évolutions éventuelles du PIC.
- Leur dépose et la remise en état des lieux en fin de chantier.

- La fourniture et pose de la signalisation réglementaire de chantier.
- Compris toutes sujétions d'exécution et de parfaites finitions.

L'enceinte clôturée sera nettoyée de manière journalière.

Localisation : Bâtiment USN

3.1.2 - BASE VIE ET CANTONNEMENT

Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir totalement la sécurité des personnes qui par leurs occupations ou leurs droits pourraient fréquenter les zones de travaux.

Ces locaux devront comprendre :

- Cantonnements sanitaires/lavabos pour tous corps d'état, éclairés, chauffés et aérés, comprenant :
 - 1 cabinet et 1 urinoir, ou 2 cabinets pour 20 personnes.
 - 1 lavabo pour 10 personnes.
 - 1 point d'eau potable à disposition ou 3 litres au moins par jour et par travailleurs.
 - En cas d'arrivée de personnel féminin sur le chantier un wc et un lavabo devront être installés en plus de l'installation de base.
 - Branchements : eaux usées et eau potable.
- Cantonnements pour vestiaires et réfectoires pour tous corps d'état :
 - Vestiaires : 1,25m² + 1 armoire par salarié.
 - Réfectoire : 1, 50m² par salarié + équipements adaptés.
 - Branchements : eaux usées et eau potable.

3.1.3 - ENTRETIEN BASE VIE

L'entreprise aura à sa charge le nettoyage quotidien des locaux ci-dessus, l'évacuation des poubelles, le rechargement des consommables ainsi que la remise en état de l'ensemble du terrain après enlèvement des installations de chantier.

3.1.4 - AIRE DE STOCKAGE MATÉRIAUX ET BENNES

Elle sera implantée sur le plan d'installation de chantier, en fonction des besoins communiqués par les entreprises.

Les aires de stockage seront implantées dans l'enceinte clôturée du chantier et sont donc très limitées. Les entreprises devront prévoir un stockage en atelier de préférence.

L'attention des entreprises est attirée sur le fait qu'elles ont, pour l'emplacement de l'aire de stockage, à respecter rigoureusement les directives du Maître d'Œuvre et du Coordonnateur SPS, et qu'elles ne peuvent élever aucune réclamation pour les dépenses entraînées par le déplacement éventuel de leurs installations.

Les aires de stockage seront nettoyées de manière journalière.

Aire de stockage benne à gravats

En accord avec la maîtrise d'ouvrage et le CSPS, l'entreprise titulaire du présent lot devra clôturer avec des barrières type HERAS de hauteur 2m, la zone où sera positionnée la benne à gravats.

Cette zone devra être localisée sur le plan d'installation de chantier.

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge la mise en place de la benne à gravats et sa rotation, y compris les frais de traitement en décharge publique.

Aire de stockage benne à déchets ferreux

En accord avec la maîtrise d'ouvrage et le CSPS, l'entreprise titulaire du présent lot devra clôturer avec des barrières type HERAS de hauteur 2m, la zone où sera positionnée la benne à gravats. Cette zone devra être localisée sur le plan d'installation de chantier.

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge la mise en place de la benne à déchets ferreux et sa rotation, y compris les frais de traitement en décharge publique.

3.1.5 - ROTATION DES BENNES

L'entreprise aura à sa charge la rotation des bennes à déchets, y compris les frais de traitement en décharge publique.

3.2 - TRAVAUX DE MAÇONNERIE

3.2.1 - DÉMOLITION ET DÉPOSE

L'entreprise titulaire du présent lot devra la démolition et dépose de différents éléments de maçonnerie et/ou béton, y compris les souches béton non utilisées en toiture.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et Repérage état des lieux, notamment fronton entrée existante, souches béton en toiture, muret béton R+1, ... et visite de site.

3.2.2 - OUVERTURE EN MACONNERIE

L'entreprise titulaire du présent lot devra l'ouverture dans des éléments maçonnés, suivant étude structure, comprenant :

- Les contreventements provisoires des murs
- L'étalement des planchers existants, des poutres, et poutrelles existantes, et adaptés à ce type d'intervention
- La démolition d'allèges et murs
- La réalisation de saignées verticales dans murs nécessaires à la réalisation des jambages si nécessaire suivant calcul
- La réalisation des jambages en béton armé y compris coffrage soigné et ferrailage suivant étude
- La réalisation des sommiers en béton armé y compris coffrage soigné et ferrailage suivant étude BA
- La réalisation de saignées horizontales dans murs nécessaires à la réalisation des linteaux
- La réalisation de linteaux, poutres (compris ancrages si nécessaires) à l'aide d'un profilé métallique adapté ou en béton armé, y compris coffrage soigné et ferrailage déterminés par l'étude BA. **Les linteaux non doublés seront réalisés en béton armé** finition parfaitement lissée permettant la mise en œuvre d'une peinture, suivant choix architecte
- Le calage au mortier sans retrait entre le dessus du linteau et le mur
- La démolition des murs par tous moyens appropriés (sciages...) aux côtes du projet
- La passivation et protection des aciers existants aux mortiers de résine
- Le rétablissement du degré coupe-feu
- Toutes sujétions de finition et de raccordement avec les existants
- Compris réalisation façon d'appui et de seuil

Compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre (chevêtre, outillage...).

Localisation : Selon visite de site, plan de repérage architecte et Repérage état des lieux, notamment pour :

- La cage d'escalier centrale au RDC ;
- La porte d'entrée en façade ;
- La grille de ventilation basse en façade, selon indications, plans et dimensionnement du lot 04 – CVPS / Désenfumage...

3.2.3 - PASSAGE DES GAINES EN TRÉMIS

L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation de trémies entre niveaux permettant le passage des gaines du lot 04 – CVPS Désenfumage et encoffrement en gaine PROMAT par le présent lot.

L'entreprise devra la modification, agrandissement ou réduction, des trémies existantes selon les indications et projections du lot 04 – CVPS Désenfumage.

L'entreprise devra les carottages pour les passages techniques de diamètre 100mm ou > pour les lots 04 – CVPS Désenfumage et 05 – ELECTRICITE CFO Cfa.

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finition (chevêtre, outillage...).

Localisation : Planchers bétons ou parois maçonnées suivant Repérage état des lieux, indications de l'entreprise titulaire du lot 04 – CVPS Désenfumage, plans lot 04 – CVPS Désenfumage et lot 05 – ELECTRICITE CFO Cfa et visite de site.

3.2.4 - OUVRAGE MAÇONNE EN TOITURE

L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation de l'ensemble des ouvrages béton en toiture nécessaires aux sorties de Ventilation Haute et de Ventilation Basse du système de désenfumage.

3.2.4.1 - OUVRAGE POUR VENTILATION HAUTE

Pour les sorties de désenfumage en Ventilation Haute (VH), l'entreprise titulaire du présent lot devra réaliser des acrotères béton en périphérie des trémies.

La hauteur des relevés devra intégrer l'épaisseur du complexe d'étanchéité mis en œuvre par le lot 07 – Isolation toiture Etanchéité Serrurerie, afin d'assurer une hauteur minimale de relevé de 15cm, conformément au DTU.

Le relevé d'étanchéité sera ensuite mis en œuvre par le lot 07 – Isolation toiture Etanchéité Serrurerie.

Le lot 04 – CVPS Désenfumage devra la fourniture et pose de la tourelle de désenfumage en suivant.

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finition.

Dimension et Localisation : selon les indications de l'entreprise titulaire du lot 04 – CVPS Désenfumage, plans lot 04 – CVPS Désenfumage, Repérage état des lieux.



Lot 04 – CVPS Désenfumage

Lot 07 – Isolation toiture Etanchéité Serrurerie

Lot 01 – Maçonnerie Plâtrerie Faux plafond Menuiseries intérieures

3.2.4.2 - OUVRAGE POUR VENTILATION BASSE

Pour les sorties de désenfumage en Ventilation Basse (VB), l'entreprise titulaire du présent lot devra réaliser des relevés maçonnés recouverts d'une casquette béton, avec réalisation d'un système de goutte d'eau et étanchéité liquide.

L'entreprise devra la mise en œuvre de grilles à lames type ventelles, fournis et dimensionnées par le lot 04 – CVPS Désenfumage.

Les relevés d'étanchéité seront mis en œuvre en suivant par le lot 07 – Isolation toiture Etanchéité Serrurerie.

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finition.

Dimension et Localisation : selon les indications de l'entreprise titulaire du lot 04 – CVPS Désenfumage, plans lot 04 – CVPS Désenfumage, Repérage état des lieux.



Lot 01 – Maçonnerie Plâtrerie Faux plafond Menuiseries intérieures

Grilles : fournis par Lot 04 – CVPS Désenfumage et posé par Lot 01 – Maçonnerie Plâtrerie Faux plafond Menuiseries intérieures

3.2.5 - REPRISE TRAPPE ACCES VIDE SANITAIRE AU RDC

L'entreprise titulaire du présent lot devra l'élargissement de la trappe d'accès au vide sanitaire, de dimension 90x90, au niveau RDC APPL.

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finition (chevêtre, outillage...).

Localisation et dimension : selon plan de repérage architecte, Repérage état des lieux et visite de site.

3.2.6 - FEMETURE MAÇONNERIE EN FAÇADE

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fermeture en maçonnerie, parpaings, des ouvertures qui ne seront pas conservées.

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre, de raccord avec l'existant et de finition.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et Repérage état des lieux, notamment au niveau des baies qui ne seront pas concernés en façade, grille de ventilation, ... et visite de site.

3.2.7 - FERMETURE DU SOUS-SOL

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fermeture du sous-sol en maçonnerie, parpaings. Cette paroi devra être coupe-feu 2h.

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finition enduit.

L'entreprise devra également la fourniture et pose d'une trappe CF 2h permettant le passage d'homme.

Localisation : Selon plan de repérage architecte, Repérage état des lieux et visite de site.

3.2.8 - REPRISE EN MAÇONNERIE

3.2.8.1 - ASCENSEURS

L'entreprise titulaire du présent lot devra la reprise autour des portes palières ascenseurs.

Compris la réalisation des découpes et les rebouchages des maçonneries nécessaires à la pose des nouvelles portes palières de la cage d'ascenseur suivant les plans communiqués par le titulaire du lot 09 – Ascenseur, y compris la mise en œuvre des dispositifs de sécurité contre les chutes.

Localisation : Selon plan de repérage architecte, Repérage état des lieux et visite de site.

3.2.8.2 - MENUISERIES EXTERIEURES

L'entreprise titulaire du présent lot devra la reprise des encadrements de baies suite à la dépose et mise en œuvre des rejingots selon exigences du lot 03 – Menuiseries extérieures ainsi que par la mise en œuvre d'un enduit d'imperméabilisation de type SIKA ou techniquement équivalent.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de finition permettant d'assurer la parfaite étanchéité.

3.2.8.3 - TREMIES

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fermeture de l'ensemble des trémies afin d'assurer le degré CO (au droit des descentes EP, ...), y compris rebouchage des trémies et ouvertures dans plancher non conservées dans le cadre du projet.

Localisation : selon plan de repérage architecte et lot 04 – CVPS Désenfumage, Repérage état des lieux et visite de site.

3.2.8.4 - RESERVATIONS NON CONSERVEES

L'entreprise titulaire du présent lot devra le rebouchage des réservations des anciens passages de canalisation non conservés en plancher, afin de permettre la pose des revêtements de sols.

Localisation : Selon plan de repérage architecte, plans lot 04 – CVPS Désenfumage et lot 05 – Electricité CFO Cfa, Repérage état des lieux et visite de site.

3.2.8.5 - SEUILS

L'entreprise titulaire du présent lot devra la reprise de seuil comprenant :

- La passivation des aciers
- Reprise mortier
- Reprise revêtement

Localisation : Selon plan de repérage architecte, Repérage état des lieux et visite de site.

3.2.9 - DECAISSES DE DALLE

3.2.9.1 - TAPIS ENTREE

L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation d'un décaissé dans le plancher béton existant au niveau RDC pour la mise en œuvre du tapis de l'entrée par le lot 02 – Revêtements de sols / Faïences / Peinture.

Réservation : selon plan archi et indications du lot 02 – Revêtements de sols / Faïences / Peinture, 1.50x1.50m.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et visite de site.

3.2.9.2 - DOUCHE

L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation de décaissés dans les planchers bétons existants pour la mise en œuvre de carrelage par le lot 02 – Revêtements de sols / Faïences / Peinture.

Réservation : selon plan archi et indications du le lot 02 – Revêtements de sols / Faïences / Peinture.

Localisations et dimensions : Selon plan de repérage architecte et visite de site.

3.2.10 - DALLE BETON POUR GROUPE EXTERIEUR

L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation d'une dalle béton, dimension et localisation selon plan architecte, pour la pose du groupe extérieur par le lot 04 – CVPS Désenfumage.

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finition.

Localisation : *Selon plan de repérage architecte, Repérage état des lieux et visite de site.*

4 - DESCRIPTION DES TRAVAUX – PLÂTRERIE – DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS

4.1 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

4.1.1 - CLOISONS 98/48

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose des cloisons fixes types cloisons de plaques de plâtre à bords amincis sur ossature métallique galvanisée constituée de rails horizontaux et de montants verticaux, compris accessoires de liaison, profilés d'angles, etc...

Cloison de type 98/48 Constituée de :

- Ossature métallique de 48 mm type Stil (forte inertie). Entraxe montant double : Ossature double STIL 48/50 ép. 6/10ème, entre axe 0.40 m pour hauteur maximum de cloison de 4.20m maxi.
- Parements : **2** plaques de plâtre BA 13 mm de type PLACOFLAM ou PREGYFLAM ou techniquement équivalent.
- Plaque hydrofuge pour les locaux humides.
- Remplissage en laine minérale de 45 mm dans l'épaisseur de l'ossature.
- **Degré CF 1heure / EI 60 : selon notice de sécurité et selon plan de repérage architecte.**
- **Isolement acoustique selon CCTP lot 00 – Prescriptions communes**

Prestation comprenant :

- Traitement des joints par bandes + mortier plâtre spécial joints plaque de plâtre.
- Cloisons toutes hauteurs.
- Fixation en sol et sous dalle béton du niveau supérieur.
- Traitement des arêtes vives par bandes renforcées métalliques + mortier plâtre spécial joints plaque de plâtre.

Localisation : *Selon plan de repérage architecte, tableau des exigences minimales et visite de site, pour cloisonnement, comblement...*

4.2 - DOUBLAGE

4.2.1 - DOUBLAGE – ITI

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose d'un système de doublage intérieur type Placomur® de Placo® ou techniquement équivalent.

Résistance thermique exigée $R = 3.85 \text{ m}^2.K/W$.

Prestation comprenant :

- Traitement des joints par bandes + mortier plâtre spécial joints plaque de plâtre.

Leur mise en œuvre sera conforme au DTU 25.42 et aux recommandations de la société Placoplatre.

Compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.

Localisation : Selon plans de repérage archi et tableau des exigences minimales, notamment :

- RDC : Local B007, A007, A008, circulation A014 ;
- R+1 : Local A117, A118, B107, LT04, circulation A122 ;
- R+2 : Local B210, B202, A206, A207, LT06, circulation A210 ;
- R+3 : Local A307, A306, A308, B306, B308A, B308B, LT08, circulation A313...

4.2.2 - DOUBLAGE – MURS INTÉRIEUR

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose d'un système de doublage intérieur demi still type Placostil® de Placo® ou techniquement équivalent.

Prestation comprenant :

- Traitement des joints par bandes + mortier plâtre spécial joints plaque de plâtre.

Leur mise en œuvre sera conforme au DTU 25.42 et aux recommandations du fournisseur.

Compris toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.

Localisation : Selon plans de repérage archi et tableau des exigences minimales, notamment :

- R+1 : Entre local B104-B105 et local B105-B106
- R+2 : Entre local B204-205 et local B205-206

4.3 - FAUX PLAFONDS

4.3.1 - FAUX PLAFOND DALLE ACOUSTIQUE 60X60 MM

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose d'un plafond démontable 60x60 de type Tonga A40 de chez Eurocoustic – Saint Gobain ou techniquement similaire, comprenant :

Une épaisseur de 40 mm posée sur T de 24 mm conforme aux sujétions de pose du fabricant.

Les panneaux seront en laine de roche de forte densité, revêtus sur la face apparente d'un voile de verre décoratif blanc, et la face cachée sera revêtue d'un voile de verre.

Le plafond supportera en permanence jusqu'à 95% d'humidité relative à 30° sans flèche ni déformation.

Les performances acoustiques (en alpha, Béta et gamma) feront l'objet de plan d'exécution de l'entreprise pour une absorption acoustique appropriée à chaque pièce. L'indice d'absorption acoustique devra être communiqué.

Le classement au feu sera M0.

Réflexion lumineuse > 0.8

L'ensemble sera compris avec ossatures primaires et secondaires, accessoires divers de fixation, profilés, cornières de rives, clavettes, suspentes réglables par tiges filetées, passage d'un enduit blanc 0690 sur les dalles retaillées et toutes sujétions pour fixations de luminaires, bouches VMC et de finitions.

Localisation : Selon plan de repérage architecte, tableau des exigences minimales et visite de site.

4.3.2 - FAUX PLAFOND HYGIÈNE

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose d'un plafond démontable 60x60 de type Hygiène Performance A de chez Ecophon ou similaire, épaisseur 40mm, comprenant :

- Une épaisseur de 40mm posée sur T de 24 mm conforme aux sujétions de pose du fabricant.
- Les panneaux seront en laine de verre de forte densité, revêtus sur la face apparente d'une peinture microporeuse Akutex T, et la face cachée sera revêtue d'un voile de verre. Les bords seront peints.
- Le plafond supportera en permanence jusqu'à 95% d'humidité relative à 30° sans flèche ni déformation.
- Les performances acoustiques (en alpha, Béta et gamma) feront l'objet de plan d'exécution de l'entreprise pour une absorption acoustique appropriée à chaque pièce. L'indice d'absorption acoustique devra être communiqué.
- Le classement au feu sera M0.
- L'ensemble sera compris avec ossatures primaires et secondaires (rails en creux), accessoires divers de fixation, profilés, cornières de rives, clavettes, suspentes réglables par tiges filetées et toutes sujétions pour fixations de luminaires, bouches VMC et de finitions (joints acryliques au droit des autres ouvrages compris).
- Compris cornière périphérique pour FP démontable.

Localisation : Selon plan de repérage architecte, tableau des exigences minimales et visite de site.

4.3.3 - FAUX PLAFOND PLATRE

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose de plafonds suspendus réalisés par 1 plaque de plâtre cartonnée à surfaces lisses type « Plaque BA25 » des Ets PLACO SAINT GOBAIN ou techniquement et qualitativement équivalent sur ossatures métalliques réalisées conformément au DTU N° 25.41.

Finition du plafond suspendu, peinture à la charge du lot « Peintures ».
Laine minérale en plénum, épaisseurs 100 mm.

Localisation : Selon plan de repérage architecte, tableau des exigences minimales et visite de site.

4.4 - ENCOFFREMENTS ET SOFFITES

4.4.1 - ENCOFFREMENT DE GAINES ET CANALISATIONS OU SOFFITES

L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation des ouvrages de type caissons verticaux et/ou horizontaux constitués :

- Plaque de plâtre BA 18 sur ossature (½ stil) de 48 mm au moins.
- Remplissage de l'ossature en panneaux semi-rigide de laine minérale de 45 mm.
- Encoffrement venant en habillage de canalisation E.U./E.V., de chutes d'eau pluviale ou de gaines électriques, y compris encoffrement des gaines de CTA.
- Coffrage étanche pour éviter tout contact des fibres minérales avec l'air intérieur des locaux concernés.
- Compris compléments d'isolation thermo-acoustique des caissons par panneaux semi-rigides de laine minérale de 75 mm d'épaisseur au moins (en périphérie des canalisations) Laine minérale type G3 labellisée basse émission de COV et de formaldéhyde.
- Compris trappes de visites des descentes à chaque niveau.
- Compris toutes sujétions d'exécution.

Localisation : Selon plan architecte et visite de site.

4.4.2 - GAINES DESENFUMAGE – PROMAT

L'entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation de gaines horizontales, verticales ou inclinées de type PROMATECT-L500 – **EI60** ou techniquement équivalent. *Les trémies en plancher sont au présent lot, les grilles sont au lot 04 – CVPS Désenfumage.*

Fourniture et pose de conduit de ventilation filant de chez Promat ou techniquement équivalent constitué, sur 4 faces, de plaques silico-calcaire PROMATECT-L500 et supporté par des berceaux de suspension réalisés en tiges filetées et en cornières acier dimensionnées en fonction des variations de sections pour les parties horizontales. Les gaines verticales ou inclinées seront avec reprise de charges tous les 8m00 sur 2 faces du conduit ou tous les 10m00 sur les 4 faces du conduit.

Corps de conduit : plaque PROMATECT®-L500 d'épaisseur 40mm*ou équivalent.,

Produit : Silicate de calcium.

Masse volumique : 500kg/m.

Réaction au feu : A1.

Résistance au feu : EI 60 ou au minima correspondre au degré CF de la paroi traversée.

Rugosité parois internes : $\epsilon = 0,1\text{mm}$.

Étanchéité aux fumées : classe S.

Étanchéité à froid : Classe D.

Résistance à la surpression/dépression : -500/+500 Pa.

Entraxe des berceaux de suspension : 1200mm.

Réversibilité des performances mécaniques du produit après immersion/séchage : 100%.

Stabilité du système aux conditions d'hygrométrie élevées.

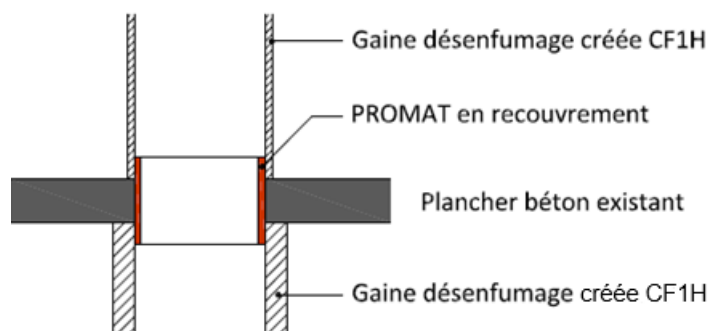
Sismique : bonne tenue au séisme et aux vibrations.

Etiquetage sanitaire : A+.

Assemblage : par vissage ou agrafage et encollage des chants de plaques à la colle (réaction au feu A1).

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, procès-verbaux d'essais, prescriptions Promat et spécifications du marché. * épaisseur minimale : suivant des sections de conduit et des sollicitations mécaniques.

En raccordement au droit des planchers : la plaque de Promat (ou équivalent) sera prolongée pour recouvrir l'épaisseur du plancher et se superposer à minima de 10 à 15 cm avec le conduit du niveau supérieur ou inférieur. (Cf. schéma 1 ci-dessous)
(ou autre disposition à faire agréer au bureau de contrôle)



Un soin particulier sera apporté aux travaux, lors des interventions sur ces gaines, qui ne devront en aucun cas occasionner un empoussièrément ou des chutes de gravats dans ces gaines.

Tous les calfeutrements nécessaires seront prévus.

La fourniture des volets et les raccordements électriques sont à la charge des lots techniques.

Les sorties de gaines en toiture se feront via les trémies existantes.

Localisation : Selon plans architecte, lot 04 – CVPS Désenfumage et visite de site, pour les conduits de désenfumage verticaux.

4.4.3 - ENCOFFREMENT CABLE D'ALIMENTATION EI120 – PROMAT

L'entreprise titulaire du présent lot devra l'encoffrement du câble d'alimentation électrique en sous-sol par la fourniture et mise en œuvre d'un système d'encoffrement PROMATECT®-L500, de chez Promat ou techniquement équivalent, réalisé sur 2 ou 3 faces en plaques silico-calcaire PROMATECT® L500 et supporté par des berceaux de suspension réalisés en tiges filetées et en cornières acier dimensionnées en fonction des variations de sections.

Parement : **PROMATECT®-L500** d'épaisseur 50mm

Produit : silicate de calcium

Masse volumique : 500kg/m³

Réaction au feu : A1

Résistance au feu : **2h00**

Température ambiante mesurée sur les câbles au bout de 2h00 : 54°C

Entraxe des berceaux de suspension : 1200mm

Section mini : 250 x 350 mm

Poids maxi des câbles en pose directe : 15 Kg/ml

Réversibilité des performances mécaniques du produit après immersion/séchage : 100%

Stabilité du système aux conditions d'hygrométrie élevées

Etiquetage sanitaire : A+

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, procès-verbaux d'essais, prescriptions Promat et spécifications du marché.

Localisation : *Câble d'alimentation en sous-sol, encoffrement depuis le TGBT des USN1 jusqu'au TGBT de l'USN3 – selon visite de site, Repérage état des lieux.*

4.5 - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AUX CLOISONS ET AUX GAINES

4.5.1 - PASSAGE DES GAINES EN CLOISON

L'entreprise titulaire du présent lot permettra le passage des gaines du lot 05 – ELECTRICITE CFO Cfa dans toutes les cloisons de distribution et selon les indications.

Compris également toutes les découpes à la scie cloche, sans pose des appareillages.

Localisation : Cloisons suivant les indications de l'entreprise titulaire du lot 05 - ELECTRICITE CFO Cfa, suivant plans du lot 05 – ELECTRICITE CFO Cfa et suivant plans de l'architecte.

4.5.2 - RENFORTS DIVERS

L'entreprise titulaire du présent lot devra la mise en œuvre de renforts divers, dans les cloisons de distributions, pour mise en place des éléments lourds et à tous les endroits nécessaires.

Localisation : Renforts incorporés aux cloisons, pour ensemble des radiateurs, barres d'appui wc PMR...

4.5.3 - POSE DES HUISSERIES

L'entreprise titulaire du présent lot devra la pose huisseries des portes courantes, dans les cloisons de distributions.

Localisation : Pour portes de distribution, suivant plan architecte.

4.5.4 - JOINTS ACRYLIQUE

Réalisation de joints acryliques :

- Au droit des éléments de menuiseries extérieures en liaison avec le doublage.
- Au droit des éléments intérieurs, notamment des menuiseries intérieures en liaison avec les cloisons, plinthes, poteaux bois, portes de distribution, etc...

Localisation : Au droit des menuiseries extérieures, des portes de distribution et de tous les éléments bois pour une finition parfaite...

4.5.5 - ISOLATION ENCOFFREMENTS VOLETS

L'entreprise devra la fourniture et mise en œuvre de laine de verre dans les encoffrements des anciens volets roulants afin de traiter le pont thermique avec les menuiseries extérieures.

Le vide devra être entièrement comblé par l'isolant et rebouché avec une plaque de ba13.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de finition.

Localisation : Ensemble des encoffrements à volet roulant – suivant visite de site, Repérage état des lieux.

4.5.6 - JOINT DE DILATATION

L'entreprise du présent lot devra le traitement des joints de dilatation par la mise en œuvre de champlat.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de finition.

Localisation : *Au droit du JD.*

5 - DESCRIPTION DES TRAVAUX – MENUISERIES INTERIEURES

5.1 - PORTES DE DISTRIBUTION

5.1.1 - PORTE SIMPLE 60 – CF1/2H

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de blocs portes pour accès aux gaines techniques, suivant les caractéristiques suivantes :

- Blocs portes, à un ouvrant à la française, comprenant un bâti dormant en bois, avec aiguilles réglables, trois paumelles de 140 par vantail, boîte à gâche, pattes à scellement, équerres de fixation, traverses basses, et tampons caoutchouc en fond de feuillure.
- Les portes de 30 mm d'épaisseur seront à âmes pleines.
- Finition : stratifiée sur les deux faces
- Les portes seront de type CF 1/2H
- Dimension : 0.60 x 2.04
- Sens de l'ouverture : suivant plan de repérage architecte et tableau des exigences
- Serrure à canon européen ou clef simple selon demande de la maîtrise d'ouvrage.
- Béquille de marque BRICARD au choix dans la gamme Ligne Tempo Design & Tertiaire sur rosace ou équivalent avec sertissage métal.
- Détalonnage des vantaux utiles à la ventilation.
- Un ensemble compact plaques et béquilles doubles inox, arrêts de portes, etc..., les butoirs de portes seront de préférence fixés en cloisons et murs.

Classement minimal E1 pour le formaldéhyde Marquage CE indiquant le taux de formaldéhyde Classe A+ (qualité de l'air) pour les COV.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et tableau des exigences minimales, notamment dans les locaux GT01, GT02, GT03, GT04, GT05 et GT06 aux niveaux R+1, R+2 et R+3.

5.1.2 - PORTE SIMPLE 70

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de blocs portes suivant les caractéristiques suivantes :

- Blocs portes, à un ouvrant à la française, comprenant un bâti dormant en bois, avec aiguilles réglables, trois paumelles de 140 par vantail, boîte à gâche, pattes à scellement, équerres de fixation, traverses basses, et tampons caoutchouc en fond de feuillure.
- Les portes de 30 mm d'épaisseur seront à âmes pleines.
- Finition : stratifiée sur les deux faces
- Dimension : 0.70 x 2.04
- Sens de l'ouverture : suivant plan de repérage architecte
- Serrure à canon européen ou clef simple selon demande de la maîtrise d'ouvrage.
- Béquille de marque BRICARD au choix dans la gamme Ligne Tempo Design & Tertiaire sur rosace ou équivalent avec sertissage métal.
- Détalonnage des vantaux utiles à la ventilation.
- Un ensemble compact plaques et béquilles doubles inox, arrêts de portes, etc..., les butoirs de portes seront de préférence fixés en cloisons et murs.

Classement minimal E1 pour le formaldéhyde Marquage CE indiquant le taux de formaldéhyde Classe A+ (qualité de l'air) pour les COV.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et tableau des exigences minimales.

5.1.3 - PORTE SIMPLE 90 – CF1/2H

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de blocs portes suivant les caractéristiques suivantes :

- Blocs portes, à un ouvrant à la française, comprenant un bâti dormant en bois, avec aiguilles réglables, trois paumelles de 140 par vantail, boîte à gâche, pattes à scellement, équerres de fixation, traverses basses, et tampons caoutchouc en fond de feuillure.
- Les portes de 30 mm d'épaisseur seront à âmes pleines.
- Finition : stratifiée sur les deux faces
- Les portes seront de type CF 1/2H
- Exigences acoustiques : selon CCTP lot 00
- Dimension : 0.90 x 2.04
- Sens de l'ouverture : suivant plan de repérage architecte
- Serrure à canon européen ou clef simple selon demande de la maîtrise d'ouvrage.
- Béquille de marque BRICARD au choix dans la gamme Ligne Tempo Design & Tertiaire sur rosace ou équivalent avec sertissage métal.
- Détalonnage des vantaux utiles à la ventilation.
- Un ensemble compact plaques et béquilles doubles inox, arrêts de portes, etc..., les butoirs de portes seront de préférence fixés en cloisons et murs.
- Un ferme porte à glissière.

Classement minimal E1 pour le formaldéhyde Marquage CE indiquant le taux de formaldéhyde Classe A+ (qualité de l'air) pour les COV.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et tableau des exigences minimales.

5.1.4 - PORTE DOUBLE VANTEAUX – PP90 + 53

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de blocs portes suivant les caractéristiques suivantes :

- Blocs portes, à deux ouvrants à la française, comprenant un bâti dormant en bois avec aiguilles réglables, trois paumelles de 140 par vantail, boîte à gâche, pattes à scellement, équerres de fixation, traverse basse, et tampons caoutchouc en fond de feuillure.
- Les portes de 30 mm d'épaisseur seront à âmes pleines.
- Les portes seront de type CF :
 - 1H pour les portes donnant sur les cages d'escaliers (paliers B018 – B120 – B224 - B325)
 - 1/2H pour les autres locaux (Local B008, B009 et B007 et salle de réunion A207)
- Exigences acoustiques : selon CCTP lot 00
- Finition : stratifiée sur les deux faces
- Dimension : 0.90 + 0.53 x 2.04
- Sens de l'ouverture : suivant plan de repérage architecte
- Serrure à canon européen ou clef simple selon demande de la maîtrise d'ouvrage.
- Béquille de marque BRICARD au choix dans la gamme Ligne Tempo Design & Tertiaire sur rosace ou équivalent avec sertissage métal.
- Détalonnage des vantaux utiles à la ventilation.
- Un ensemble compact plaques et béquilles doubles inox, arrêts de portes, etc..., les butoirs de portes seront de préférence fixés en cloisons et murs.
- Un ferme porte à glissière.
- Ferme-porte complet bras à glissière type Dormakaba TS 97 Contour, ou équivalent.
- Les ouvrants des portes doubles vantaux seront équipés de crémone en plaque de poussée de type EXIT PAD de chez DORMA ou équivalent.
- Prévoir oculus : CF selon le degré CF de la porte exigée

Les portes issues de secours seront équipées de barres anti-paniques Type Dormakaba - EXIT PAD.

Leurs dimensions de passage seront conformes aux réglementations en vigueur. Classement minimal E1 pour le formaldéhyde Marquage CE indiquant le taux de formaldéhyde Classe A+ (qualité de l'air) pour les COV.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et tableau des exigences minimales.

5.1.5 - PORTE DOUBLE VANTEAUX – PVV160 – CF1/2H

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de blocs portes suivant les caractéristiques suivantes :

- Blocs portes, à deux ouvrants, va et viens, comprenant un bâti dormant en bois avec aiguilles réglables, trois paumelles de 140 par vantail, boîte à gâche, pattes à scellement, équerres de fixation, traverse basse, et tampons caoutchouc en fond de feuillure.
- Les portes de 30 mm d'épaisseur seront à âmes pleines.
- Les portes seront de type CF 1/2H
- Exigences acoustiques : selon CCTP lot 00
- Finition : stratifiée sur les deux faces
- Dimension : 1.60 x 2.04
- Sens de l'ouverture : suivant plan de repérage architecte
- Serrure à canon européen ou clef simple selon demande de la maîtrise d'ouvrage.
- Béquille de marque BRICARD au choix dans la gamme Ligne Tempo Design & Tertiaire sur rosace ou équivalent avec sertissage métal.
- Détalonnage des vantaux utiles à la ventilation.
- Un ensemble compact plaques et béquilles doubles inox, arrêts de portes, etc..., les butoirs de portes seront de préférence fixés en cloisons et murs.
- Un ferme porte à glissière.
- Ferme-porte complet bras à glissière type Dormakaba TS 97 Contour, ou équivalent.
- Les ouvrants des portes doubles vantaux seront équipés de crémone en plaque de poussée de type EXIT PAD de chez DORMA ou équivalent.
- **Oculus**
- **Verrous électromécaniques DAS** : verrou posé en applique de haut de porte de type alligator DSM 530 ou techniquement équivalent. Visualisation de l'état par LED sur le capot. Pênes rétractables motorisés - Fourniture, pose et raccordement au présent lot.

Leurs caractéristiques de passage seront conformes aux réglementations en vigueur. Classement minimal E1 pour le formaldéhyde Marquage CE indiquant le taux de formaldéhyde Classe A+ (qualité de l'air) pour les COV.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et tableau des exigences minimales.

5.2 - CHÂSSIS FIXE VITRÉ SUR CIRCULATION – CF1/2H

Châssis et ensembles de châssis en assemblage, fixe, à vitrer, en bois dur qualité à peindre, comprenant pièce d'appui, montants et traverse haute, traverse intermédiaire s'il y a lieu, feuillures et vitrage antieffraction, type STADIP, classe P7B, parecloses en bois dur. Joints d'étanchéité aux liaisons entre différents éléments.

Bâtis huisserie cadre massif en bois exotique, section selon plan architecte, à incorporer dans les cloisons, comprenant rainure d'encastrement, feuillures et parecloses pour vitrage, rainures 6x4mm sur chaque face de bâtis, formant décor faux couvre joints, chanfrein sur façon de couvre joint, formant joint creux contre cloisons, Remplissage par vitrage coupe-feu 1/2h selon plan architecte et notice de sécurité et feuilleté, épaisseur suivant dimensions, posée à parecloses, compris joints Pare Flammes.

L'ensemble bâti + vitrage devra être couvert par un avis technique à fournir au bureau de contrôle, pour approbation d'une performance coupe-feu.

Bande de visualisation autocollante, teinte bleue, hauteur 25 cm, située à 1,50m du sol environ. Affaiblissement acoustique selon notice acoustique et tableau des portes.

L'ensemble ainsi réalisé sera conforme aux plans et détails Architectes et reprendra toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

- Exigences acoustiques : selon CCTP lot 00
- Les châssis seront de type CF 1/2H

Dimensions :

- 4m x 1.20m sur allège de 0.90m – local B05 et circulation B009
- 0.80m x 1.20m sur allège de 0.90m – local A001 et circulation A014
- 3m x 1.20m sur allège de 0.90m – local B302 et B3017
- 4m x 1.20m sur allège de 0.90m – local B317 et B302A

Localisation : Selon plan de repérage architecte et tableau des exigences minimales.

5.3 - MOBILIER

5.3.1 - MEUBLE SOUS VASQUE

L'entreprise devra la fourniture et pose de meubles sous vasque, dans les sanitaires, en bois composé d'un caisson et de 2 portes de 80x80, avec étagères mi-hauteur, charnières invisibles, bouton inox brossé, piètement inox...

Compris réservation pour vasque encastrée transmise par le lot 04 – CVPS Désenfumage.

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre, de fixation et de finition.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et tableau des exigences minimales.

5.3.2 - PLAN DE TRAVAIL

L'entreprise devra la fourniture et pose d'un plan de travail en résine composé d'un meuble bas (4 caissons de 60) avec vasque encastrée et d'un meuble haut (4 caissons de 60), avec étagères mi-hauteur.

Compris réservation pour vasque encastrée transmise par le lot 04 – CVPS Désenfumage, charnières invisibles, bouton inox brossé, piètement inox...

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre, de fixation et de finition.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et tableau des exigences minimales, notamment au niveau du poste de soin du service d'ERIC au R+3.

5.4 - DIVERS

5.4.1 - PLINTHES BOIS

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de plinthes en bois, de 10cm de hauteur, collées, finition au choix de l'architecte.

Localisation : Selon plan de repérage architecte, en périphérie des sols souples.

5.4.2 - TABLETTE BOIS

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de tablette bois sur cloison demi-hauteur.

Localisation : Selon plan de repérage architecte et tableau des exigences minimales, notamment au niveau de la plateforme fauteuil au RDC.

5.4.3 - SIGNALÉTIQUE

5.4.3.1 - SIGNALÉTIQUE POUR DEFICIENTS VISUELS

L'entreprise titulaire du présent lot devra la mise en place d'une signalétique adhésive personnalisée suivant détail de l'architecte sur menuiseries vitrées claires du projet.

Localisation : Tous châssis vitrés clairs.

5.4.3.2 - SIGNALÉTIQUE SECURITE

L'entreprise titulaire du présent lot devra la mise en place d'une signalétique de sécurité. Suivant notice SSI.

5.4.3.3 - PLAQUES DE PORTES ET NUMEROS LOCAUX

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose de plaque de signalétique modifiable sur chaque porte de local = 12.5 CM X 17CM ainsi que la fourniture et pose de numéro de portes en adhésif « couleur au choix du maître d'œuvre » hauteur chiffre 3cm sur chaque porte de local.

Pour l'ensemble des sanitaires, l'entreprise devra la signalétique de type adhésive et spécifique aux différents types de WC (mixtes, PMR...).

5.4.4 - ORGANIGRAMME

L'entreprise titulaire du lot devra l'extension de l'organigramme existant pour l'ensemble des cylindres + les passes associés (environ 15 variétés différents).

N° ORGANIGRAMME : T01984 KESO 2000.

5.4.5 - PATÈRE DES SANITAIRES

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose de patères en acier inoxydable fixation par visserie invisible.

Localisation : Dans l'ensemble des sanitaires du projet.

5.4.6 - MIROIRS DES SANITAIRES

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et pose de miroir argenté Longueur se plombant avec longueur du plan support de vasque qu'il surmonte. Hauteur 120cm à bords polis, y compris fixation type inox.

Pose à prévoir au-dessus de la faïence.

L'entreprise devra prévoir un format incassable type **PLEXICHOK** (acrylique renforcé) spécialement prévu pour les hôpitaux et centre de psychiatrie type PMR à hauteur ou inclinable.

Compris toutes sujétions de fourniture, de mise en œuvre et de finition.

Localisation : Au-dessus des plans supports des lavabos des sanitaires - Hauteur 1m.

5.4.7 - TRAPPES ACCÈS 40*40

L'entreprise du présent lot devra la fourniture et pose de trappes de visite CF1H, en bois, sur les encoffrements en plâtres des gaines et réseaux techniques pour accès.

Dimension : 40 x 40

Localisation : Selon plans des réseaux existants et plans des lots 04 – CVPS Désenfumage et 05 – ELECTRICITE CFO Cfa avec au minimum 1 trappe par gaine et par étage